



REMPACEMENTS, régions vraiment le problème !!

L'Éducation Nationale est le seul service public où l'on n'assure pas correctement le remplacement d'un agent de l'état en contact avec des usagers. **Ce n'est pas normal !!!**

Origine du problème :

Le **ministère supprime depuis des années des postes de dont le nombre était déjà insuffisant**, et dégrade ainsi les possibilités de remplacer un professeur absent.

Normalement, un professeur absent devrait être remplacé dans les deux-trois jours, ce délai permettant au remplaçant de prendre correctement la suite du professeur absent. Un remplacement n'a en effet d'intérêt que s'il s'inscrit dans la continuité du travail entrepris, faire des heures de cours à une classe déconnectée du cours normal ne fait pas progresser les élèves et peut même être contre-productif.

Dans les faits, **les remplacements sont au mieux assurés après quinze jours d'absence** et bien souvent il faut attendre un mois ou plus, car les remplaçants sont devenus très peu nombreux.

Un nouveau dispositif :

Le ministère a pris un décret durant les grandes vacances en expliquant qu'il s'agissait de régler ce problème. Pour les remplacements de courte durée (inférieur à quinze jours), les professeurs de l'établissement devront assurer le remplacement du collègue absent en heures supplémentaires. Le chef d'établissement devra dès janvier désigner des professeurs pour assurer ce remplacement. **Dans le même temps, le ministère poursuit la suppression de postes de remplaçants.**

Qui ne répond pas au problème du remplacement !

Ce nouveau dispositif conduira à remplacer un professeur absent par plusieurs professeurs de l'établissement de différentes matières. La plupart du temps, il ne s'agit pas d'un réel remplacement, mais de cours supplémentaires dans différentes matières dont l'intérêt pédagogique peut être plus négatif que positif (les professeurs étant contraints d'assurer les remplacements même lorsqu'ils les jugeront inefficaces ou nuisibles). Ainsi, on pourra voir pendant plusieurs semaines, une classe sans cours de français mais avec à la place un patchwork de cours au hasard des emplois du temps.

Lors d'expérimentations menées en Loire-Atlantique, on a vu dans un collège l'horaire hebdomadaire de français d'une classe tripler car les seuls professeurs disponibles pour assurer les absences de deux professeurs de la classe étaient des professeurs de français. Dans le même temps, les élèves n'ont eu aucun cours dans les disciplines des deux professeurs absents.

Bref, on a flôlé l'overdose dans une matière sans faire avancer les élèves dans les autres matières.

Un dispositif prévu pour masquer les problèmes

Dans les établissements, **le nombre des postes de surveillants a été lentement diminué** entraînant une baisse de la présence d'adulte pour encadrer les élèves. Cette baisse apparaît de manière criante lors de l'absence d'un professeur où bien souvent il n'est pas possible de proposer un accueil correct des élèves (Il faudrait pourtant que les élèves puissent choisir entre une étude surveillée, une étude pour travailler en groupe ou faire des recherches), mais elle existe aussi chaque fois que les élèves ont une heure de libre dans l'emploi du temps ou durant les récréations. Ce dispositif va masquer une partie du problème pour les cas d'absence prévisible des enseignants, dans tous les autres cas, l'accueil des élèves restera lié au nombre de surveillants dont aucune augmentation n'est prévue.

Un dispositif pour dédouaner le ministère

Depuis quelques années des parents faisaient condamner l'état pour des absences non remplacées. Avec le dispositif, le ministère se met à l'abri, d'une part le responsable du nouveau dispositif est le chef d'établissement, et non plus le rectorat, d'autre part des cours auront lieu en remplacement des absences, certes pas dans la même matière, sans continuité pédagogique et avec des professeurs ayant déjà en moyenne 42 heures de travail par semaine d'après le ministère, mais qui s'en rendra compte ? *C'est un peu comme si lorsque vous commandez un ordinateur par correspondance, le fournisseur en rupture de stock d'écran vous livrait à la place une souris et un clavier d'occasion supplémentaires à la place de l'écran en vous indiquant que votre seul interlocuteur sera le livreur.*

Pourtant il y a des solutions qui fonctionnent vraiment :

Il faut augmenter le nombre de postes de remplaçants (TZR) (il y en a deux fois plus dans le primaire). Ainsi les remplacements seront rapidement assurés par un professeur de la matière qui pourra être disponible pour les élèves.

Il faut augmenter le nombre de surveillants, et les lieux d'accueil des élèves afin qu'à toutes les heures où ils n'ont pas cours (heures libres à l'emploi du temps, absences prévisibles, absences non prévisibles), les élèves soient bien encadrés dans un environnement propice au travail.